



---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 26 juin 2020

---

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 26 juin 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 15

**Nombre d'élus présents** : 9

**Pouvoirs** : 2

**Etaient présents** : M. Jacky PERROT, M. Pierre MATICHARD, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Alain LASSALLE, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS, M. Christian CACHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON.

**Excusés** : M. Patrick DRIFFORD, M. Edouard MATHEVET, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET.

**Etaient absents** : M. Alexandre VERNAY, Mme Nathalie JACQUET.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

### I) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 juin 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### II) Lotissement – Présentation du compte-rendu annuel d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'a récemment eu lieu la réunion de présentation du compte-rendu annuel d'activité relative au lotissement communal, qu'il conviendrait dès lors d'approuver.

Il rappelle que la Société d'Équipement d'Auvergne (La Seau) ayant géré l'intégralité du projet, c'est elle qui a présenté le bilan financier 2019.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune a rétrocédé la totalité des lots, et qu'elle conserve la propriété de la voirie. La cession s'est faite le jeudi 25 juin dernier pour un montant de 46 000€ et la Commune reversera ensuite 168 000€ HT à la Seau, qui assurera la commercialisation des lots.

Il présente ensuite le bilan financier au 31 décembre 2019.

Quelques différences sont à constater par rapport au compte-rendu annuel 2018, émanant d'une baisse de la participation de la Commune, du fait de la prise en charge de travaux directement réalisés par la commune et de l'obtention de subventions. Dès lors, ladite participation qui s'élevait à 180 000 € en 2018 s'élève désormais à 168 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir voter l'approbation du compte-rendu annuel d'activité 2019.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### III) Diagnostic assainissement collectif – validation du schéma directeur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude sur les installations d'assainissement collectif a été lancée il y a deux ans.

A cet effet, le Cabinet Larbre Ingénierie avait été retenu afin d'effectuer ce diagnostic.

Suite aux tests réalisés, quelques défaillances sur le réseau ont été constatées. Pour pallier à cela, une proposition de travaux a été faite par le cabinet. La création d'une nouvelle station de traitement pour le bourg est proposée afin d'améliorer la qualité du traitement et faire des économies de charges de fonctionnement. Un nouvel emplacement est envisagé et la station existante sera supprimée. L'estimation financière s'élève à 370 000€, avec un niveau de subvention estimé à 80 %.

Une étude de faisabilité sera réalisée ultérieurement.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le schéma directeur présenté par Larbre Ingénierie.

### IV) Assainissement collectif – validation de la redevance

Monsieur le Maire rappelle que la redevance d'assainissement collectif actuelle s'élève à 60 € par an par foyer auquel il faut ajouter 0.80 € par m3 d'eau consommée. Cette redevance a été votée en 2013 sans augmentation depuis.

Il présente ensuite les dépenses et recettes de fonctionnement relatives à l'assainissement et explique que le budget assainissement est, chaque année, complété par une subvention de la commune afin de subvenir aux dépenses annuelles.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le forfait fixe à 80 € et le prix au m3 à 1€, qui correspondrait à une augmentation de la recette liée à la redevance de 3 329 € pour une consommation équivalente à 2019 (volume facturé : 6 744m3).

La Commission des finances a validé cette proposition lors de sa dernière réunion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité cette modification tarifaire.

### V) Travaux d'aménagement du parking public et du parvis de la mairie – entreprises retenues

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement du parking public et du parvis de la mairie a été lancé le 29 mai dernier. La Commission d'Appel d'offres s'est ensuite

réunie afin d'analyser les différents dossiers déposés.

Il en est ressorti que l'opération génèrera un coût inférieur aux estimations initiales. Les entreprises retenues pour les différents lots sont :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue
Lot n°1	Terrassements, voirie et traitement de sols	EIFFAGE
Lot n°2	Espace verts et mobiliers	IDVERDE

Monsieur le Maire présente les plans dudit projet, qui débutera au mois de septembre, et propose de valider les entreprises retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, validé à l'unanimité.

#### VI) Taxes locales – vote des taux

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'aucune augmentation des taxes locales n'a été réalisée en 2019 et présente l'état ci-dessous :

	2019	2020 (estimations)
Produits des taxes locales	127 233 €	134 095 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux existant, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 10.96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28.76 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le maintien des taux à l'unanimité.

#### VII) Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2019, la Commune a versé des subventions aux associations suivantes :

- Association nationale des élus de montagne - 156 €
- AFAD du bourbonnais - 50 €
- Le Pentatète – 250 €
- Centre social de la Montagne bourbonnaise – 315 €
- Coopérative scolaire – 1500 €

Pour l'année 2020, Monsieur le Maire propose de subventionner les associations suivantes :

- Association nationale des élus de montagne – 156 €
- AFAD du bourbonnais – 50 €
- Le Pentatète – 0 €, les concerts du Mont de la Madeleine ayant été annulés
- U D A A R 03 – 410 € (cinéma)
- Centre social de la Montagne Bourbonnaise – 30 €
- Coopérative scolaire – 1500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement des subventions

susvisées.

#### VIII) Vote du budget 2020

##### BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation financière de la commune et poursuit sur la présentation des chapitres en explicitant le contenu des différentes lignes budgétées.

Il présente les différents programmes d'investissement en précisant les subventions demandées.

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 500 668.28 € en fonctionnement et à 648 007.86 € en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget principal 2020 présenté.

##### Budget assainissement

Monsieur le Maire présente les propositions faites pour l'exercice 2020.

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 53 972 € en fonctionnement, et à 34 962 € en investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2019 présenté.

#### IX) Renouvellement du contrat de secrétaire de mairie – Marie PALAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de la secrétaire de mairie Marie PALAIS arrive à son terme le mardi 07 juillet 2020. Il propose alors de le proroger jusqu'au 31 juillet 2020.

Le Conseil Municipal valide ledit renouvellement à l'unanimité.

#### X) Contrat d'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie – Sophie FAVIER

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la secrétaire de mairie Marie PALAIS a fait part de sa décision de quitter la collectivité. Afin d'envisager son remplacement, il informe que plusieurs candidatures ont été transmises et qu'une d'entre elles a retenu son attention ainsi que celle d'Isabelle LANOIX et de Myriam BOURACHOT, formant la Commission de recrutement.

Considérant son expérience, Monsieur le Maire propose d'embaucher Madame Sophie FAVIER, domiciliée à La Chapelle, à compter du 01 août 2020 et ce jusqu'au 31 juillet 2021 pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'embauche de Mme Sophie FAVIER à compter du 01 août 2020.

## **XI) Dotation aux élèves de CM2 – imputation de crédits sur un article budgétaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année, la Commune offre un dictionnaire, un livre sur la République ainsi qu'une clé USB aux élèves de CM2 de l'école Salvador Dali qui préparent leur passage au collège.

Cette dépense étant jusqu'à présent imputée sur l'article budgétaire « Fêtes et cérémonies », la trésorerie de Lapalisse a demandé de l'imputer désormais sur l'article budgétaire « Bourses et primes ». Dès lors, il convient de délibérer pour la création de ce nouvel article budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle imputation.

## **XII) Questions diverses**

- **Application ComMaVille** : Monsieur le Maire informe les élus que la Commune est en train de tester l'application mobile ComMaVille, qui permet d'informer rapidement et directement les administrés d'évènements divers survenant sur la Commune. Ce test s'illustre à travers une période de gratuité d'un mois, arrivant à terme le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Mme Lucile DE JESUS se propose de prendre contact avec l'entreprise gérant l'application, afin de demander la prolongation d'un mois de cette période gratuite.

Monsieur Alain LASSALLE évoque l'existence d'une application similaire proposée par la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, nommée *Intramuros*, basée sur le principe de la géolocalisation du mobile, qui serait surtout effective dans le domaine touristique et moins judicieuse quant à l'information générale de la Commune.

Un point sera fait lors de la prochaine réunion.

- **Maisons fleuries** : Madame Isabelle LANOIX demande aux élus si la Commune organisait cette année le concours des maisons fleuries. Après discussion, il en ressort une décision négative.

---

**L'ordre du jour étant levé à 23h00, Monsieur le Maire déclare la séance close.**

---